

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Breau		Date d'inspection Le 11 mars 2026	
Nom de l'établissement Garderie chez Isa		Numéro de permis 2015788	
Adresse Dieppe NB		Numéro de téléphone (506) 386-7197	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Tina Richard Tardif	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

<p>Commentaires généraux</p> <p>L'inspectrice est sur les lieux pour une inspection de renouvellement.</p> <p>Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice à observer les enfants jouer librement à l'intérieur, le dîner, le lavage de main et la sieste.</p> <p>L'inspectrice n'a pas fait l'observation du parc extérieur. Un membre de l'équipe le fera à une date ultérieure.</p> <p>Le ratio est respecté pendant l'inspection.</p>
--

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 11 mars 2026

Date

original signé par
Isabelle Breau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 mars 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"